

DOSAGE EN MILIEU NON AQUEUX

BASES

D'après les indications de la monographie, dissolvez la prise d'essai dans le solvant ou le mélange de solvants neutralisé au préalable et titrez par la solution d'acide perchlorique de molarité prescrite. Déterminez le point d'équivalence par potentiométrie (2.2.20) ou en présence de l'indicateur prescrit. Effectuez un titrage témoin si nécessaire.

SELS HALOGÉNÉS DE BASES ORGANIQUES

D'après les indications de la monographie, au solvant ou au mélange de solvants, ajoutez le volume prescrit de *solution d'acétate mercurique R*, neutralisez, puis dissolvez la prise d'essai et titrez par la solution d'acide perchlorique de molarité prescrite. Déterminez le point d'équivalence par potentiométrie (2.2.20) ou en présence de l'indicateur prescrit. Effectuez un titrage témoin si nécessaire.

ACIDES

D'après les indications de la monographie, dissolvez en vase clos ou en atmosphère exempte de dioxyde de carbone et d'humidité, la prise d'essai dans le solvant ou le mélange de solvants neutralisé au préalable et titrez par la solution basique prescrite. Déterminez le point d'équivalence par potentiométrie (2.2.20) ou en présence de l'indicateur prescrit. Effectuez un titrage témoin si nécessaire.

BASES ORGANIQUES (DOSAGE DES) PAR LE DOCUSATE DE SODIUM

Dans une fiole conique à bouchon rodé de 250 ml, introduisez la prise d'essai prescrite et dissolvez-la d'après les indications de la monographie. Ajoutez 5 mL de *solution tampon acétate pH 2,8 R* et 5 mL de *solution d'indicateur mixte R*. Ajoutez de l'*eau R* et du *chloroforme R* de façon que les volumes de la phase aqueuse et de la phase chloroformique soient respectivement de 15 mL et de 45 mL. Titrez lentement par le *docusate de sodium 0,01M* en agitant énergiquement après chaque ajout de solution titrante. Au voisinage du point d'équivalence, opérez très lentement en laissant reposer pendant 30 s à 1 min après chaque ajout de solution titrante, jusqu'à coloration mauve de la phase chloroformique.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.